

**AVIS DES SOCIÉTÉS\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »**

Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

Conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » tenue le mercredi 22 juin 2022, le paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2021 se fera le 26 juillet 2022 à raison de 0,395 dinar par action.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.